



## REPUBLIQUE DU CAMEROUN : ARRESTATION ET LIBERATION DE QUATRE PRESIDENTS D'ORGANISATIONS SYNDICALES PAR LA POLICE A YAOUNDE.

### YAOUNDE-CAMEROUN : Déclaration REDHAC N°004/10062022

Douala-Yaoundé, le 10 juin 2022 : Le Réseau des Défenseurs des Droits Humains en Afrique Centrale (REDHAC) reste préoccupé par la recrudescence des arrestations et détention arbitraire dont sont victimes quatre présidents d'organisations syndicales par la police à Yaoundé. Il s'agit de : Yinga Moussa, Ngoa, Elouna, Avidi et Kadjob.

#### **Les faits**

Dans la matinée du 6 mai 2022, les leaders syndicaux du transport terrestre lors d'une conférence de presse organisée au lieu-dit « La bourse du travail » situé au quartier Messa dans le 2e arrondissement de la ville de Yaoundé ont été pris d'assaut par une escouade de policiers qui les ont immédiatement arrêté et déporté dans différentes unités de police où ils sont gardés à vue.

En effet, ces arrestations interviennent à la suite de la manifestation annoncée par ces leaders syndicaux dont le but est de dénoncer l'augmentation des frais de visite technique automobile au Cameroun à compter du 1er juin 2022 à travers une note publiée par le Ministre des transports.

En d'autres termes, à travers cette note ministérielle le prix de visite technique passe du simple au double c'est-à-dire de 9500Fcfa à 17900Fcfa pour les véhicules de tourisme et de 2800Fcfa à 4900Fcfa pour les taxis.

Ils sont accusés de : manifestation non-déclarée ; trouble à l'ordre public ; association de malfaiteurs et complot contre la République.

Rappelons que, cette augmentation des frais de visite technique automobile au Cameroun arrive dans un contexte marqué par la cherté de la vie qui se traduit au quotidien par une flambée des prix sur le marché.

De tout ce qui précède,

Le Réseaux des Défenseurs des Droits Humains en Afrique Centrale (REDHAC) :

- ✓ Prend acte de la libération des leaders syndicaux du transport terrestre;
- ✓ Remercie toutes les parties prenantes qui se sont mobilisées pour cette libération.
- ✓ s'insurge contre une telle décision dont les conséquences sont inestimables pour les transporteurs qui au demeurant n'ont pas été associés à une réflexion profonde pour prendre ladite décision ;



Dans la même veine, tout en rappelant aux autorités camerounaises que la liberté de manifester est consacrée et protégée par les instruments juridiques internationaux, régionaux ainsi que la loi fondamentale.

Le REDHAC recommande la mise en place d'un cadre de concertation avec tous les syndicats de transport concernés par cette augmentation inique, unilatérale et lourde de conséquences au détriment des menaces et intimidations à l'encontre de ces leaders syndicaux.

Le REDHAC.

- Encourage le gouvernement Camerounais à protéger efficacement les Défenseurs des Droits Humains en adoptant une loi portant « Promotion et Protection des Défenseurs des Droits Humains », ainsi proposée par le REDHAC depuis 2018.

Me Alice Nkom,  
Co-PCA  
Cameroun

Me Bruno Gbiegba,  
Vice-Présiden  
RCA

Rostin Manketa  
2e Vice-Président  
RDC

Marc Ona Osangui  
3e Vice-Président  
Gabon

Roch Euloge N'Zombo,  
Conseiller  
Congo Brazzaville

Pyrrhus. Boguel  
Conseiller  
Tchad

Philippe Nanga  
Conseiller  
Cameroun

Lucie Boalo, Okenve  
Secrétaire  
RCA

Hon. Annie Bambe  
Communicatrice  
RDC

Alfredo Okenve  
2e Rapporteur  
Guinée Equatoriale

Maximilienne Ngo Mbe  
Directrice Exécutive  
Cameroun

**SUIVEZ-NOUS**

Tél. Fixe : Bureau (+237)233 42 64 04

MOB : (+237) 691 23 89 96/ 697 61 81 95

Facebook : RedhacRedhac

Twitter : @RedhacRedhac